

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — JACQUIER Habiba — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSSE Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : TORRES Gaëlle

Procuration(s) : à BERTHELOT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : MILLET Benoit

Date de convocation : 08 novembre 2021

-----O-----

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES (ISERE) pour être affiché le 17 novembre 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 16 novembre 2021
Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

DEBUT DE LA SEANCE A 19H25

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021.

Approbation : 14

Monsieur WERRY Sylvain, nouvelle recrue au sein de la commune, service technique, en remplacement de Robert ASCIUTTO se présente à l'assemblée.

I – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2020	Demande asso	2021	Nb de votants Pour
CECOF Ambérieu	250 €		200 €	14
AFSEP	200 €		200 €	14
Lycée St Sorlin	200 €		150 €	14
Locomotive	200 €		200 €	14
DDEN			50 €	14
AFM Téléthon			50 €	14
Issue de Secours vers les Autres (ISA)			100 €	14
Ligue contre le Cancer			200 €	14
Secours Catholique			50 €	14
Institut pasteur	100 €		100 €	14

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions aux associations hors-commune tel que présenté ci-dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

II – VENTE DE LA PARCELLE AB237

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord de principe pour la vente de la parcelle AB 237. Cette parcelle, d'une surface cadastrale de 99 m² est située au 5 route de Lagnieu, incluant un bâtiment d'habitation.

En 2008 la commune a acquis la parcelle AB 237 au prix de 55 000€ hors frais de notaire. Ce bien est estimé entre 50 000€ et 55 000€.

Le Maire propose à l'assemblée un temps de réflexion pour la décision de mise en vente de ce bien et invite les élus à visiter les lieux.

Le sujet sera alors abordé lors d'un prochain conseil.

III – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE 8 COMMUNES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LEUR VOIRIE COMMUNALE

Yves PELERIN, Conseiller en charge des travaux et de la voirie propose au Conseil Municipal d'adhérer à un groupement de commandes avec les Communes d'Annoisin-Chatelans, Dizimieu, Hières-sur-Ambly, Optevoz, Siccieu-St Julien-Carizieu, Verna et Soleymieu dans le cadre d'une consultation pour la réalisation de travaux de voirie.

La Commune d'Annoisin-Chatelans assurera la coordination de ce groupement. Le coût total des travaux sera divisé en fonction des mètres linéaires de voirie de chaque commune.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve la conclusion d'une convention avec les 7 autres communes susmentionnées dans le cadre d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux sur la voirie communale et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières afférentes à la présente délibération.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

IV – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU

Yves PELERIN, conseiller délégué à l'Urbanisme rappelle que la modification n°1 du PLU poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer une évolution harmonieuse et mieux adaptée au bâti ancien pour le village et les hameaux ;
- Assurer une densification qualitative des tissus bâtis récents à dominante pavillonnaire ;
- Un ensemble d'évolutions destinées à faciliter l'application du PLU, notamment par l'actualisation du règlement destinée à intégrer les évolutions législatives et réglementaires portant sur les définitions et les dispositifs d'urbanisme ;
- L'intégration des aléas et des zones de risques définis par trois documents de référence.

Il précise que le dossier de la modification n°1 du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

La délibération fera également l'objet d'un affichage en Mairie. Cette délibération sera transmise, accompagnée du dossier de PLU à la Préfecture de l'Isère.

Il présente ladite délibération à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la modification n°1 du PLU
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières afférentes à la présente délibération.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

V – VENTE DE COMPOSTEURS

Cet été, une campagne de distribution de composteurs aux Balmolans a été mise en place en collaboration avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

La Commune a acheté chaque composteur pour un montant de 30.00€ TTC, et les a revendus aux balmolans intéressés au tarif unitaire de 15.00 € TTC.

Afin de pouvoir procéder à l'émission des titres et ainsi encaisser la somme due par les balmolans, le trésorier demande une délibération du Conseil Municipal en ce sens.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve la revente de composteurs aux balmolans, décide de fixer le prix de chaque composteur vendu à 15.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières afférentes à la présente délibération.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VI – TRANSFERT DU SIEGE DE LA CCB

Stéphanie TAVERNESE ROCHE, Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal du transfert des locaux de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné au 100 allée des Charmilles à Arandon-Passins. Ce déménagement entraînant automatiquement une modification statutaire, le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la modification statutaire notifiant le transfert du siège de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné au 100 allée des Charmilles, 38510 ARANDON-PASSINS.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VII – CHOIX DES POTEAUX DES PLAQUES DE RUE DE LA COMMUNE

Stéphanie TAVERNESE ROCHE rappelle que lors du dernier conseil municipal, les élus ont émis le souhait d'un temps de réflexion pour le choix des poteaux des plaques de rue.

Elle présente à l'assemblée 2 devis avec des options différentes de supports et demande à l'assemblée de réaliser un choix définitif afin de pouvoir passer commande sachant que le délai de réalisation porte de 4 à 5 mois. Elle précise que La Poste n'a pas fourni le devis demandé malgré de nombreux rappels.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de Point P ton Pierre pour un montant HT de 151,12€ / Poteau.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VIII – PROJET SALLE DES FÊTES : DIAGNOSTIC AMIANTE

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle des fêtes, le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT propose à l'assemblée d'engager un diagnostic amiante afin d'en connaître l'impact sur le coût de désamiantage.

Il présente à l'assemblée 3 devis :

- Sté MEHU Pour un montant de 3 975,00€ HT
- Sté JURITEC Pour un montant de 4 350,00€ HT
- Sté CYBELE CONTROLE Pour un montant de 5 000,00€ HT

Après concertation, le Conseil Municipal approuve la proposition de la Sté MEHU pour un montant HT de 3 975,00€ € et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure du diagnostic amiante.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

IX – GROTTES 2021 – CONTES DE L'AVENT

Dans le cadre de l'animation « Contes de l'Avent » 2021, Michèle BONNIN, Adjointe au Maire en charge des Grottes de La Balme propose de poursuivre la mise en place d'une prestation tarifaire spécifique :

- Visite des grottes + session de « contes » (tarif haute saison) :
 - o Adulte (+ 18 ans) : 10,00 €
 - o Jeune (12-17 ans) : 8,00 €
 - o Enfant (4-11 ans) : 7,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition tarifaire précitée dans le cadre de l'animation Contes de l'Avent 2021.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

X – GROTTES 2021 – MISE EN PLACE DU MODULE DE VENTE A DISTANCE PAYZEN

Dans le cadre du lancement des modules de billetterie en ligne et de boutique en ligne sur le nouveau site Internet des Grottes de La Balme, Michèle BONNIN, Adjointe au Maire en charge des Grottes indique au Conseil Municipal de la nécessité de souscrire à un outil de paiement de vente à distance.

Le prestataire GUIDAP, qui a été sélectionné pour mettre en place ces modules, travaille avec le module de paiement PAYZEN ; module accepté par le Trésor Public.

- Détail du coût du module :
 - o Commission par transaction : 0,00 %
 - o Frais fixe de transaction : 0,17 %
 - o Abonnement annuel : 358,80 € HT

Après concertation, le Conseil Municipal valide cette proposition tarifaire et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion VAD pour les deux régies de recettes concernées.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

XI – BOUTIQUE 2021 – JEU CIRCINO 38

Michèle BONNIN, Adjointe au Maire en charge des Grottes, présente la dernière acquisition de la Boutique des Grottes. Il s'agit d'un jeu de plateau intitulé « Circino 38 » édité par Créacom Games basé à Marat (63).

Michèle BONNIN indique qu'il s'agit d'un croisement entre Indiana Jones et Jumanji et qu'il s'agit d'un jeu de société tout public. Elle explique que cette édition est à l'effigie de l'Isère mais ne nécessite aucune connaissance particulière sur le département. C'est un jeu avant tout ludique et intergénérationnel mettant en scène 36 communes du département de l'Isère, dont La Balme-les-Grottes.

La boîte de jeu est vendue en boutique au prix de 24,95 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'ajout du jeu de plateau « Circino 38 » à la collection 2021 de la Boutique des Grottes.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

XII – QUESTIONS DIVERSES

1 – DEMANDES DE SUBVENTIONS – SECURITE ROUTIERE

Demande de subvention – aménagements de sécurité au carrefour rue des Pierres Blanches-Chemin Des Chaumes

Comme présenté lors de précédentes séances du Conseil Municipal, des aménagements de sécurité sont envisagés sur le secteur des Chaumes (Route de Travers-Chemin des Chaumes-Rue des Pierres Blanches), notamment par l'installation de ralentisseurs.

Monsieur le Maire précise que, suite à la délibération 2020-028, différents organismes ont d'ores et déjà été sollicités afin d'obtenir une subvention pour la mise en place des ralentisseurs. Cependant, Préfecture de l'Isère sollicite le vote d'une délibération approuvant le projet et son montant prévisionnel HT et explicitant le montant qui a été demandé aux différents organismes (Préfecture et Département) lors des dépôts de dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été scindés en deux tranches : Carrefour Route de Travers/Chemin des Chaumes et Carrefour Chemin des Chaumes/Rue des Pierres Blanches.

Le montant estimatif des travaux pour la tranche Rue des Pierres Blanches-Chemin des Chaumes s'élève à 43 826 € HT et une partie de ces dépenses a été inscrite à la section investissement du Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour ce projet à l'Etat et au Département de l'Isère tel que présenté ci-après :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département (50%)	21 913 €	EN COURS	EN COURS
Etat (20%)	8 765 €	EN COURS	EN COURS
Union Européenne	NEANT	NEANT	NEANT
Autres financements publics (préciser)	NEANT	NEANT	NEANT
Sous-total (total des subventions publiques)	30 678 €	/	/
Autofinancement	13 148 €	/	/
TOTAL	43 826 €	/	/

Après concertation, le Conseil Municipal approuve les aménagements de sécurité envisagés au carrefour de la Rue des Pierres Blanches et du Chemin des Chaumes, et autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Département de l'Isère et de la Préfecture de l'Isère pour les montants respectifs de 21 913 € et 8 765 € tel que présenté ci-dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Demande de subvention – Aménagements de sécurité au carrefour Route De Travers-Chemin des Chaumes

Comme présenté lors de précédentes séances du Conseil Municipal, des aménagements de sécurité sont envisagés sur le secteur des Chaumes (Route de Travers-Chemin des Chaumes-Rue des Pierres Blanches), notamment par l'installation de ralentisseurs.

Monsieur le Maire précise que, suite à la délibération 2020-028, différents organismes ont d'ores et déjà été sollicités afin d'obtenir une subvention pour la mise en place des ralentisseurs. Cependant, Préfecture de l'Isère sollicite le vote d'une délibération approuvant le projet et son montant prévisionnel HT et explicitant le montant qui a été demandé aux différents organismes (Préfecture et Département) lors des dépôts de dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été scindés en deux tranches : Carrefour Route de Travers/Chemin des Chaumes et Carrefour Chemin des Chaumes/Rue des Pierres Blanches.

Le montant estimatif des travaux pour la tranche Route de Travers-Chemin des Chaumes s'élève à 98 154 € HT et une partie de ces dépenses a été inscrite à la section investissement du Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour ce projet à l'Etat et au Département de l'Isère tel que présenté ci-après :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département (50%)	49 077 €	EN COURS	EN COURS
Etat (20%)	19 631 €	EN COURS	EN COURS
Union Européenne	NEANT	NEANT	NEANT
Autres financements publics (préciser)	NEANT	NEANT	NEANT
Sous-total (total des subventions publiques)	68 708 €	/	/
Autofinancement	29 446 €	/	/
TOTAL	98 154 €	/	/

Après concertation, le Conseil Municipal approuve les aménagements de sécurité envisagés au carrefour de la Route de Travers et du Chemin des Chaumes, et autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Département de l'Isère et de la Préfecture de l'Isère pour les montants respectifs de 49 077 € et 19 631 € tel que présenté ci-dessus.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Bilan de la profession de foi

Les élus font le bilan de leur profession de foi.

3 – Prochaines manifestations

- **08 décembre 2021** : début de la manifestation à 19h00 par diverses activités destinées aux enfants, suivies par un feu d'artifice, d'un défilé aux lampions puis rencontre avec le Père Noël.
- **Vœux du Maire** : 08 janvier 2022 à 18h30

4 – Distribution colis et repas des seniors.

- **Distribution des colis aux seniors** : 11 décembre 2021
- **Repas des seniors** : 23 janvier 2022

5 – Prochaines élections :

- **Présentielles** : 10 et 24/04/2022
- **Législatives** : 12 et 19/06/2022

6 – Enquête Lycée Paul Claudel Villemoirieu :

- Dans le cadre de leurs études « aménagement des espaces ruraux », des élèves du lycée Paul Claudel font une étude sur la commune. Cette enquête, qui sera distribuée aux Balmolans peut être porteuse d'idées. Le Maire invite vivement les administrés à renseigner ce document mais précise que cette étude n'engage en rien la commune sur d'éventuels projets.

Fin de la séance à 21h15